



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 70673

Texte de la question

M. Maurice Leroy attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes exprimées par les responsables de radios associatives à la suite du gel budgétaire du fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Il lui indique que les crédits de ce fonds sont bloqués depuis 2010 alors même que le nombre de radios éligibles ne cesse d'augmenter. Il lui fait par ailleurs remarquer que les frais de fonctionnement croissent régulièrement chaque année. Ainsi résultent d'une telle situation d'énormes difficultés pour ce secteur d'activité, menacé, dans de nombreux cas, de disparition. Dès lors il est demandé la levée de ce gel budgétaire et l'organisation en urgence d'une négociation triennale relative au budget du FSER. Compte tenu de l'importance de cette couverture radiophonique qui offre aux habitants une information de qualité et des services de proximité immédiate, il lui demande s'il est dans ses intentions de donner suite aux légitimes revendications des responsables des radios associatives.

Texte de la réponse

Depuis plus de trente ans, le Gouvernement porte une attention toute particulière aux radios associatives, notamment par le biais du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER). Chaque année, près de 650 radios associatives bénéficient de ce soutien (649 en 2013), qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. En 2012 et 2013, le budget du FSER a été maintenu à 29 M€ et pour chacune de ces années, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution, montrant ainsi toute l'importance qu'elle accordait aux radios associatives. En 2014, le budget du FSER a été légèrement réduit à 28,8 M€, ce qui a permis au Fonds, même symboliquement, de participer à l'effort de redressement des finances publiques. Comme les années précédentes, afin que les subventions versées aux radios associatives ne soient pas diminuées, la ministre de la culture et de la communication a obtenu que soit débloquée la réserve de précaution qui porte sur le budget 2014. Cet effort, malgré les difficultés budgétaires, démontre que l'action publique dans ce domaine demeure une priorité. Pour 2015, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, la ministre a défendu que le budget du FSER remonte à 29 M€ et c'est ce montant qui est proposé au Parlement dans le projet de loi de finances. Par cet effort particulier d'accompagnement, le Gouvernement souhaite marquer son attachement à un système qui a fait ses preuves et réaffirmer encore la place très particulière qu'occupent ces radios dans le paysage radiophonique français.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Leroy](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70673

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10165

Réponse publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10836